



Sommaire

01 L'action internationale de Paris

02 Proposer un projet international

03 L'appui aux associations

04 Pour toute question

05 Calendrier

01

**L'action internationale
de la Ville de Paris**

L'action internationale de la Ville de Paris

RECEVOIR ET ÉCHANGER AVEC LE MONDE

-  +70 PACTES D'AMITIÉ
-  +60 AMBASSADES À PARIS
-  SIEGES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES (UNESCO, OIF, OCDE...)
-  ACCUEIL DE +100 DÉLÉGATIONS/AN ET VISITES D'ÉTAT
-  L'INTERNATIONAL EST DANS LES GÈNES DE CHAQUE ÉVÉNEMENT PARISIEN

AGIR POUR LE MONDE ET L'EUROPE

-  PARIS, LEADER MONDIAL DE L'ENGAGEMENT CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA QUALITÉ DE L'AIR
-  PARIS, VILLE DES DROITS HUMAINS
-  7M€ D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2023; +1M€ D'AIDE D'URGENCE
-  15 PACTES DE COOPÉRATION URBAINE ACTIFS
-  2 M.O.U OLYMPIQUES
-  PARIS, UNE CAPITALE EUROPÉENNE



02

**Vous souhaitez proposer
un projet international ?**

Vous souhaitez proposer un projet international ?

Quelles étapes ?

1. Le montage de votre projet et la rédaction du dossier

- Vérifier l'éligibilité de votre association et de votre projet. En cas de doute, [contactez-nous](#).
- Recherche des partenaires techniques et financiers (co-financeurs)
- Suivre le cadre de dossier fourni.

2. Le dépôt sur Paris Asso

- [Attention aux dates limites, aux codes d'appel à projets et vérifier que le dossier est bien complet !](#)
- Inscrivez votre association le plus tôt possible, votre compte doit être validé

3. L'instruction de votre dossier

- Le dossier est analysé par nos équipes, en vue de la présentation à un Comité / Jury.
- S'il est retenu, un projet de convention est transmis, qui sera voté au Conseil de Paris (juillet généralement)
- Sinon, nous vous contactons pour échanger sur votre dossier

4. Le démarrage et le suivi du projet

- Les fonds sont versés après le vote (sous 5 semaines) et le projet peut débuter.

Les projets soutenus : points communs

- 1. Pour les projets de développement :** les pays éligibles figurent dans la liste du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE
2. Possibilité de travailler avec un partenaire local : en fonction des règlements, possiblement par la réalisation d'une convention de réversion
3. Le financement de la Ville de Paris est limité à **50% maximum** du montant total.
4. Les projets sont appréciés selon les mêmes critères :
 - la **pertinence** : réponse à un diagnostic ou à un besoin des bénéficiaires
 - la **cohérence** : l'articulation de l'action avec les acteurs sectoriels et institutionnels, locaux ou internationaux
 - l'**efficience** : le nombre de bénéficiaires
 - La **durabilité** : technique, organisationnelle ou environnementale
 - L'**innovation**
 - Le **rôle des femmes** dans le projet
5. La remise des rapports d'activité du projet est **obligatoire**, certains projets peuvent donner lieu à une évaluation sur place

Le dépôt dans Paris ASSO

1) Se connecter à Paris Asso
(avec son compte Mon Paris)

Et j'utilise les services Paris Asso



2) Cliquer sur « Paris Subventions » Déposer ou suivre une demande

3) La page « dépôt et suivi de demandes de subvention » s'affiche,
Cliquez sur « Répondre à un appel à projet ou déposer une demande pour un dispositif particulier



Reprendre une demande en cours de rédaction ou suivre vos demandes



Répondre à un appel à projets ou déposer une demande pour un dispositif spécifique

Le dépôt dans Paris ASSO

4) Aller en bas de page pour visualiser l'ensemble des Appels à projets en cours, Exemple: « Handicap : appel à projets pour des vacances adaptées », cliquer sur « je répons »



Handicap : appel à projets pour des vacances adaptées

🕒 Termine le Lundi 16 décembre 2024

La Ville de Paris lance un appel à projets pour encourager les initiatives associatives favorisant l'accès aux vacances des personnes en situation de handicap et le répit des proches - aidants. L'objectif est de rendre les vacances accessibles à ceux pour (...)

Je répons

Plus d'infos

5) La page ci-dessous s'affiche. Vous devez vérifier les informations avant de commencer ; puis cliquer sur « Démarrer » et vous continuez le dépôt de votre demande de subvention:

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom Statutaire : TEST DDATC- SDVA 2 TEST TEST FORMATION 2 _ test affichage

Sigle : HSF - test MAJ

Site Web : http://

Numéro SIRET : 12345677911345

Numéro RNA : W123789456

Adresse du siège : 4 RUE de LOBAU

Code Postal : 75004

Ville : PARIS

Reconnaissance d'utilité Publique : non

Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles : 10

Nombre de salariés : 0 salarié

Nombre d'adhérents : 12

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



Abandonner

Démarrer

Les lieux et liens ressources

- 1) Le carrefour des associations parisiennes (CAP): [Le Carrefour des Associations Parisiennes \(CAP\) - Ville de Paris](#)
Équipement public de la Ville de Paris, le CAP est le lieu dédié aux acteurs et actrices de la vie associative et de l'engagement citoyen. Situé dans le 12^e arrondissement, il propose des **formations, accompagnements personnalisés, rencontres, événements, ressources et un centre de documentation.**

Contact: capcontact@paris.fr - 01 55 78 29 30

Contact pour les formations du CAP: cform@paris.fr - 01 71 28 09 49

- 2) **Les Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC):** [Les Maisons de la vie associative et citoyenne \(MVAC\) - Ville de Paris](#)

Les 17 MVAC sont des pôles ressources à l'écoute des associations parisiennes.

03

L'appui aux associations par la DGRI

Campagne de subvention Culture

Subvention aux projets culturels internationaux

DANS LE CADRE DES CAMPAGNES DE SUBVENTIONS GÉNÉRALES DE LA VILLE DE PARIS (9/09 au 29/11 à 12h)

Soutien de projets internationaux favorisant le rayonnement et l'attractivité culturels de Paris, la rencontre, la coopération et le dialogue des cultures.

Axes de soutien : projets à l'international, collaborations artistiques, échanges culturels, circulation des œuvres, mobilité des artistes, valorisation des cultures étrangères à Paris.

Bénéficiaires : associations, festivals, compagnies, ensembles musicaux, établissements culturels...

Une attention particulière sera portée par la Ville de Paris :

- à l'accueil / valorisation à Paris des cultures étrangères,
- aux projets porteurs de valeurs (diversité, parité...) et s'inscrivant dans une démarche écoresponsable,
- aux publics visés
- à la dimension structurante des projets

Sélection des dossiers au premier trimestre, arbitrée par les Maires Adjointes chargés des relations internationales, de l'Europe ou de leurs représentants, ainsi que le Délégué Général aux relations internationales ou son représentant.

Campagne de subvention Droits humains

Subvention de la Ville de Paris dans le cadre de la défense des droits humains à l'international

DANS LE CADRE DES CAMPAGNES DE SUBVENTIONS GÉNÉRALES DE LA VILLE DE PARIS (9/09 au 29/11 à 12h)

Axes de soutien : projets et actions à dimension internationale menés à Paris ou à l'étranger, en lien avec les associations et ONG internationales de défense des droits humains (FIDH, Amnesty international, RSF...), soutien aux mobilisations, accompagnement de nos Citoyens d'honneur, valorisation des personnes engagées dans la défense des droits et libertés fondamentales, dont les droits des femmes, LGBTQ+, enfants...

Bénéficiaires : ONG, associations, Citoyens d'honneur de la Ville de Paris et leurs soutiens...

Une attention particulière sera portée par la Ville de Paris :

- à l'actualité des droits humains dans le monde ;
- à un traitement équilibré entre les zones géographiques ;
- à l'impact parisien des actions menées.

Sélection des dossiers au premier trimestre, arbitrés par les Maires adjoints en charge des Relations internationales, de l'Europe et des Droits humains, ainsi que du Délégué général aux Relations internationales ou de son représentant.

SOLIDAE : l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'énergie

Développer les services essentiels dans les pays en développement

Depuis 2014-2015: + de 15M€, 135 projets soutenus, 4,5 millions de bénéficiaires, 48 pays

Toutes associations loi 1901, 1908 et Fondations reconnues d'utilité publique, ayant un an d'existence dont le siège social est en France

Les projets

- 3 volets avec des seuils cumulables (plafond de 50%) :
Eau-Assainissement (200k€), Déchets (50k€), Énergie (25k€)
- De 12 à 36 mois
- Projets structurants : infrastructures **et** accompagnement
- Installations domestiques, communautaires et productives
- Renforcement des capacités et sensibilisation des bénéficiaires



Le Label SOLIDEV

- SOLIDEV = solidarité et développement
- Création en 2018 après 12 années du label Paris Co-développement Sud
- Depuis 2018, 74 projets soutenus avec 560 000€ (moyenne de 7600€ par projet)
- Budget total du label : 80 000€
- **Plafond de 15.000€ par projet**, à hauteur de 50% du budget total du projet
- Réservé aux associations parisiennes (statuts et journal officiel indiquant Paris)
- Soutient des projets contribuant à l'atteinte des **Objectifs du Développement Durable**
- Projets constitués de deux volets :
 - **Volet développement** dans un pays éligible à l'APD
 - **Volet de restitution** sur le territoire parisien
- Projets d'une durée de 18 mois maximum



Le Label Paris-Europe

- Un label lancé en 2002, avec près de 2,37 M€ de subventions octroyées à 306 projets
- Ouvert aux associations loi 1901, fondations, universités, lycées, collèges et écoles élémentaires parisiennes
- Soutien des projets originaux, ludiques, pédagogiques sur la place et le rôle de l'Europe dans notre quotidien
- Implication d'une ville européenne dans le projet
- Enveloppe annuelle maximum de 80.000€
- Soutien entre 1.000 et 10.000€, avec un plafond de 50% de financement



Appel à projets « Accès aux soins et lutte contre le VIH à l'international »

Depuis 2001: 90 millions d'euros de subventions octroyées dans le cadre de campagnes annuels de subvention. A partir de cette année, les subventions seront attribuées via un appel à projets.

Thématiques et activités éligibles: l'accès aux soins, à la santé et au dépistage des maladies sexuellement transmissibles en premier lieu le VIH SIDA, l'intégration de la problématique du VIH et/ou des autres IST dans les actions de planning familial et de santé sexuelle et reproductive, la prise en compte des violences basées sur le genre comme facteur d'exposition au VIH, le renforcement de l'accès aux soins des usager-e-s de drogues.

Subvention de la Ville de Paris : 50 % du montant du projet

Les projets candidats doivent être conduits dans les pays éligibles à l'aide publique au développement.

Le jury se réservera le droit de ne pas retenir un projet pour **des raisons de sécurité** (zone rouge et orange du MEAE)

Durée globale du projet: entre 12 et 36 mois

Jury:

Les Maires adjoint.e.s chargés des relations internationales, de la santé, ou de leurs représentants, le délégué général aux relations internationales ou son représentant ainsi qu'un représentant par groupe politique..

04

Nous contacter en cas de questions

Le dispositif d'appui aux associations

1. Avant et pendant la période de candidature

- Présentation des dispositifs et échange en MVAC avec les associations
- Vérifier l'éligibilité du demandeur ou du projet à soumettre
- Pas d'avis préalable sur le contenu du projet, ni de mise en relation avec des partenaires

2. Après le dépôt

- Pour les projets non lauréats qui pourraient faire l'objet d'une nouvelle demande dans une prochaine édition, un entretien pourra être accordé sur les points d'améliorations du projet

3. Nous contacter pour toute question

LABEL SOLIDEV
AAP SOLIDAE
LABEL PARIS EUROPE
SANTE-LUTTE CONTRE LE SIDA

labelsolidev@paris.fr
aap.solidae@paris.fr
sg-labeleurope@paris.fr
aap.santesida.international@paris.fr

Pour toute autre demande

sg-relationsinternationales@paris.fr

05

Calendrier

Calendrier

→ Candidature: 7 octobre au 12 décembre 2024 23h59

→ Réunions d'information pour les associations:

- Mercredi 6 novembre (12h00-14h00): Préparer et déposer votre projet international
- Vendredi 8 novembre (12h00-14h00): L'appel à projets SOLIDEV
- Mardi 12 novembre (17h00-19h00): Label Paris Europe
- Jeudi 14 novembre (12h00-14h00): Le Label SOLIDAE

→ Instruction des dossiers : Premier trimestre 2025

→ Jury: Mi 2025

→ Validation des projets de délibération et passage au CP: juillet 2025

→ Versement des subventions: Eté 2025

C'est à vous !